

MINISTRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES GREFFES

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

N° téléphone : 01.70.22.86.83

Adresse électronique : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

Paris, le 26 décembre 2018

Circulaire - Note

*Réponse à l'administration centrale
pour le 18 janvier 2019.*

LA GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION

MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL DE LADITE COUR

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL

MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

(HEXAGONE ET OUTRE-MER)

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL

MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR INFORMATION

N° note : **SJ-18.405-RHG1/26.12.2018**

Mots clés : Liste d'aptitude – promotion au choix – Directeurs des services de greffe.

Titre détaillé : Recrutement au choix dans le corps des directeurs des services de greffe judiciaires au titre de l'année 2019.

Texte(s) source(s) : Décret n° 2015-1273 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de greffe judiciaires.

Publication : *INTRANET – temporaire jusqu'au 31 mars 2019.*

Pièce(s) jointe(s) : Note + annexe



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES

SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES DES GREFFES

Bureau
des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le

26 DEC 2018

La garde des Sceaux,
ministre de la Justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature

Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

*Affaire suivie par Florent Maheu,
chef du pôle de la gestion des personnels de catégorie A
(florent.maheu@justice.gouv.fr)
et Shelsey Chadru,
gestionnaire RH
(shelsey.chadru@justice.gouv.fr)*

- Objet :** Recrutement au choix dans le corps des directeurs des services de greffe judiciaires au titre de l'année 2019.
- Réf. :** Décret n° 2015-1273 du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de greffe.
- PJ :** Annexe 1 : liste des postes offerts ;
Annexe 2 : fiche de candidature ;
Annexe 3 : tableau récapitulatif des candidatures.

J'ai l'honneur de vous informer que la commission administrative paritaire des directeurs des services de greffe se réunira les 5 et 6 mars 2019 en vue de l'établissement de la liste d'aptitude au titre de l'année 2019 pour **le recrutement au choix dans le corps des directeurs des services de greffe**, conformément aux dispositions du décret n° 2015-1273 du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de greffe.

Aux termes de l'article 5 du décret précité, peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude les fonctionnaires :

- appartenant au corps des **greffiers des services judiciaires** ou à un **corps de catégorie B du ministère de la Justice**, ainsi que les fonctionnaires **détachés dans l'un de ces corps**,
- et justifiant au 1er janvier 2019 de **neuf années au moins de services publics, dont cinq au moins de services effectifs dans l'un de ces corps**.

Je vous précise que la liste des postes offerts, en annexe 1, a été établie en tenant compte des vacances de poste à l'issue de la dernière CAP de mobilité des directeurs des services de greffe et en anticipant les mouvements prévisibles sur les années 2019 et 2020.

Je vous prie bien vouloir informer les agents placés sous votre autorité et remplissant les conditions énumérées ci-dessus que la liste des postes offerts est **limitative** et qu'il ne sera pas donné suite aux demandes relatives à d'autres emplois. Ils vous adresseront leur candidature à l'aide de l'imprimé joint en annexe 2.

Les candidats retenus seront installés dans leur juridiction le **1^{er} juillet 2019** et devront s'engager à suivre une formation initiale professionnelle d'une durée de 12 mois à l'École nationale des greffes de Dijon, composée d'une scolarité à l'École et de stages pratiques en juridiction.

Je vous prie de bien vouloir me transmettre **pour le 18 janvier 2019, délai de rigueur, par courriel**, puis voie postale, les candidatures dont vous auriez reçues, accompagnées d'une liste par ordre de mérite des fonctionnaires que vous proposez parmi ceux remplissant les conditions (annexe 3), et d'un rapport détaillé sur la manière de servir des intéressés. Dans le cas où aucune candidature n'aurait été enregistrée parmi les fonctionnaires placés sous votre autorité, je vous saurai gré de me faire parvenir un état néant pour la même date.

Je vous précise qu'aucune demande modificative ne sera prise en compte par mes services (choix des postes, classement des candidats, etc.).

Par délégation,
P/ le directeur des services judiciaires,
Le sous-directeur des ressources humaines des greffes,



Paul HUBER